



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 18/10/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 octobre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. GOSSELIN), LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme COURROS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, M. GAILLARDET (a procuration pour Mme DAUGREILH), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE, Mme CELIMON (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes COURROS (a donné procuration à Mme DEGOS), BRUGAT (a donné procuration à Mme CELIMON), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, M. GOSSELIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n°7

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Ville de TARTAS – Subvention exceptionnelle à l'association « les Amis des Chats »

A la demande de M. le Maire, Eric LAMOTHE présente le projet de subvention :

Sur proposition de la commission Associations qui s'est réunie en date du 16 octobre 2017, il est proposé un montant de 500 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2017, chapitre 65.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte à majorité la subvention de 500 €, M. GAILLARDET votant contre.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2017, chapitre 65.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES